

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du 20 octobre 2021

L'AN deux mille vingt-un, le **vingt** du mois **d'octobre** le Conseil Municipal d'**AUSSILLON**, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice CABRAL, Maire, en session ordinaire, suivant convocations faites le 14 octobre 2021 au nombre prescrit par la loi.

Présents : MM. Fabrice CABRAL, Marc MONTAGNÉ, Cécile LAHARIE, José GALLIZO, Jérôme PUJOL, Muriel ALARY, Philippe COLOMBANI, Chantal GLORIES, Philippe PAILHE, Anne-Marie AMEN, Céline CABANIS, Bernard ESCUDIER, Marylis RAYNAUD, Isabelle MONTOLIO, Frédéric TAYAC, Josiane CASTRO, Serif AKGUN, Gérald MANSUY, David KOKADEJEVAS-DAGUILLANES, Françoise ROQUES, Dominique PETIT, Isabelle BOUISSET, Laurence ROUANET.

Procurations :

Leila ROUDEZ	à	Chantal GLORIES
Didier HOULES	à	Fabrice CABRAL
Manon KLOUCHI	à	Frédéric TAYAC
Françoise MIALHE	à	Françoise ROQUES
Mahmoud NOUI	à	Philippe PAILHE

Absents excusés : M. Bérenger GUIRAO.

Secrétaire de séance : Mme Chantal GLORIES.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 07 juillet 2021

Adopté à l'unanimité

2021/067 - Opération "Ecole et Cinéma" 2021/2022 - Contribution financière annuelle - Autorisation de signer la convention avec Média Tarn

Plusieurs classes d'Aussillon ayant sollicité leur inscription, M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la nouvelle convention jointe en annexe de la présente délibération, afin que ces élèves puissent bénéficier de l'opération "Ecole et cinéma" pour l'année scolaire 2021/2022.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 octobre 2021,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention et son annexe, jointes à la présente délibération
- **autorise** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à l'exécution de ladite convention.

2021/068 – Attribution d'une subvention exceptionnelle - Exercice 2021

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 300 € au VTT Club Mazamet - Montagne Noire, destinée à contribuer à la participation d'un de ses champions à une compétition internationale de haut niveau.

Vu l'avis favorable de la commission des sports réunie le 4 Octobre 2021,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 Octobre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de voter la subvention exceptionnelle de 300€ proposée par M. le Maire,
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2021 - Budget Principal, section de fonctionnement, chapitre 65 « Autres charges de gestion courante », article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

2021/069 - Convention de financement de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires - Autorisation de signer

Afin de bénéficier de ce financement, la Commune d'Aussillon est invitée à approuver une convention avec l'académie de Toulouse.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 octobre 2021,

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** les termes de la convention annexée à la présente délibération entre l'Académie de Toulouse et la Commune définissant les modalités de financement de l'appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2021/070 - Renouvellement des contrats d'assurance - Autorisation de lancer un marché de services

Ce marché de service est soumis à l'article L.2124-1, L.2124-2 et R.2421-2 du code de la commande publique et passé selon une procédure formalisée d'appel d'offres.

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 13 octobre 2021,

Monsieur le Maire demande au Conseil de lui donner délégation pour la préparation, la passation, l'exécution, le règlement du marché et toute décision d'avenants relative au marché.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ **DONNE DELEGATION** à Monsieur le Maire pour la préparation, la passation, l'exécution, le règlement du marché de souscription de contrats d'assurance.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

2021/071 - Délibération fixant les modalités de mise en œuvre du télétravail

Monsieur le Maire propose donc d'approuver l'instauration du télétravail au sein de la collectivité et de valider la charte jointe en annexe de la présente délibération qui en détermine les modalités pratiques.

Vu l'avis du comité technique en date du 12 octobre 2021, favorable à la mise en œuvre du télétravail au sein de la collectivité dans les conditions mentionnées dans la charte annexée à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 11 octobre 2021,

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Le conseil municipal,

- **DECIDE** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité à compter du 1^{er} novembre 2021
- **DECIDE** de valider les modalités de mise en œuvre du télétravail telles que définies dans la charte annexée à la présente délibération
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la collectivité – chapitre 012 « charges de personnel ».

2021/072 - Création d'un poste d'ingénieur territorial - Suppression d'un poste de technicien principal de 1ère classe

Afin de permettre l'avancement de grade au titre de la promotion interne d'un agent municipal, assurant les fonctions de directeur des services techniques, actuellement classé sur le grade de technicien principal de 1ère classe.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 11 octobre 2021,

M. le Maire propose au Conseil Municipal de créer et de supprimer à compter du 20 octobre 2021, les postes détaillés ci-après.

Après en avoir en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, DECIDE :

➤ **De créer :**

- **1 poste d'ingénieur territorial**
à temps complet - Catégorie A
IB de début de carrière : 444 - IB de fin de carrière : 821

➤ **De supprimer :**

- **1 poste de technicien principal de 1ère classe**
à temps complet - Catégorie B
IB de début de carrière : 446 - IB de fin de carrière : 707

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au BP. 2021 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

L'effectif communal sera modifié en conséquence.

2021/073 - Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent dans le cadre du contrat de projet

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines du 11 octobre 2021,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 12 octobre 2021,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer un poste non permanent (Contrat de projet) pour le recrutement d'un conseiller numérique dans le cadre du plan France Relance et à signer tous les documents se rapportant à ce recrutement
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au B.P. 2021 de la commune – chapitre 012 "charges de personnel".

2021/074 - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLETC) de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet du 17.09.2021

Vu le rapport de la CLECT de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 17 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence GEPU, Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 17 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, joint en annexe à la présente délibération

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet du 17 septembre 2021 relatif au transfert de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, joint en annexe à la présente délibération.

2021/075 - Modalités d'exercice de la compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU)

Vu l'avis favorable de la Commission Finances réunie le 13 octobre 2021,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **demande** à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet la délégation de compétence de la gestion des eaux pluviales urbaines ;
- **propose** à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet d'approuver le principe de la délégation de compétence prévue à l'article L. 5216-5 du CGCT, et pendant toute sa durée, de recourir à des attributions de compensation dites dérogatoires qui seraient fixées comme suit conformément au 1°bis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts :

Communes	Evaluations des charges transférées GEPU	Montant d'attribution de compensation dérogatoire GEPU
Aiguefonde	46 998	0
Aussillon	122 493	0
Boissezon	7 846	0
Castres	591 705	0
Caucalières	7 060	0
Labruguière	97 272	0
Lagarrigue	16 138	0
Mazamet	211 024	0
Navès	9 965	0
Noailhac	10 513	0

Payrin-Augmontel	40 628	0
Pont-de-Larn	61 555	0
St-Amans-Soult	30 516	0
Valdurenque	11 632	0
TOTAL	1 265 343	

- **approuve** le principe selon lequel ces attributions de compensations dérogatoires seront fixées, commune concernée par commune concernée, pour la durée pendant laquelle la compétence leur serait déléguée. En cas d'abandon de cette délégation par une commune, les attributions de compensations applicables à cette commune, seront alors calculées selon les règles de droit commun du 2, 4 et 5 du V du 1609 nonies C du CGI résultant des travaux de la CLECT ;
- **approuve** le modèle de convention de délégation de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines annexé à la présente ;
- **autorise** M. le Maire à effectuer toute démarche permettant la signature de cette convention entre la commune d'Aussillon et la Communauté d'agglomération Castres Mazamet ;
- **charge** le Maire, en tant que de besoin, de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité.

2021/076 - Convention de mise à disposition des installations sportives de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet - Centre Aquatique de Mazamet - pour l'organisation de séances de natation scolaire - Autorisation de signer

Cet exposé entendu, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention ci jointe qui précise les modalités et périodes de mise à disposition du Centre aquatique de Mazamet.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention et de ses annexes jointes à la présente délibération.
- **Autorise** le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces qui se rapporteront à l'exécution de ladite convention

2021/077 - Convention de mise en commun des agents de police municipale d'Aussillon, Aiguefonde et Payrin-Augmontel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 3 ABSTENTIONS (M. D.PETIT, Mme I. BOUISSET, Mme L. ROUANET) et 25 voix POUR :

- **DECIDE** la création d'une police municipale multi-communale à compter du 1er janvier 2022
- **APPROUVE** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération relative à la mise en commun d'agents de Police Municipale entre les communes d'Aussillon, Aiguefonde et Payrin Augmontel
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout autre document s'y rapportant.

2021/078 - Construction d'un groupe scolaire - Composition du jury pour le choix du lauréat du concours de maîtrise

Composition du jury avec voix délibérative :

Les membres titulaires de la commission d'appel d'offres :

- Monsieur José Gallizo président du jury
- Monsieur Gérard Mansuy
- Madame Chantal Gloriès
- Monsieur Marc Montagné
- Monsieur Philippe Pailhé
- Monsieur Dominique Petit

Les membres qualifiés représentés par :

- Deux architectes désignés par l'ordre des architectes
- Un architecte désigné par le CAUE du Tarn

Les membres présents à titre consultatif :

- Monsieur le Maire
- Madame la maire adjointe en charge du scolaire
- Madame la, maire adjointe en charge de l'environnement et du cadre de vie
- Le Responsable du Pôle Education
- Le Directeur des Services Techniques

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à :

- **arrêter** la composition du jury proposée ci-dessus
- **fixer** le nombre des équipes concourantes à trois.
- **attribuer** à chaque équipe ayant remis des prestations une prime de 14.000€ HT (correspondant à 5% du montant des études de la phase esquisse après abattement de 20%). Il est précisé que la rémunération du lauréat tiendra compte de la prime qu'il aura reçue.

2021/079 - Convention de servitudes avec ENEDIS - Canalisations souterraines rues des Auques à Aussillon

Cet exposé entendu, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré , à l'unanimité :

- **autorise** ENEDIS à réaliser des canalisations souterraines ainsi que leurs accessoires depuis le poste situé rue des Auques sur la parcelle communale cadastrée section AM n°328 dans une bande de 3 mètres de large sur une longueur de 10 mètres ;
- **autorise** ENEDIS à procéder aux élagages de branches ou abattages d'arbres pouvant compromettre le fonctionnement des ouvrages ou porter atteinte à la sécurité des biens et des personnes
- **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude telle qu'annexée à la présente délibération ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2021/080 - R&M Aussillon - Aussillon Street Art - Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Commune, ENEDIS et l'Artiste

M. le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à la signer. Cet exposé entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE (M. D. PETIT, Mme I. BOUISSET, Mme L. ROUANET) et 25 voix POUR :

- **approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre l'artiste, le propriétaire du support et la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2021/081 - R&M Aussillon - Aussillon Street Art - Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Commune, le propriétaire du 54, rue de la Corvette et l'Artiste

M. le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à la signer. Cet exposé entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE (M. D. PETIT, Mme I. BOUISSET, Mme L. ROUANET) et 25 voix POUR :

- **approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre l'artiste, le propriétaire du support et la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2021/082 - R&M Aussillon - Aussillon Street Art - Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Commune, 3F Occitanie et l'Artiste

M. le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à la signer. Cet exposé entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE (M. D. PETIT, Mme I. BOUISSET, Mme L. ROUANET) et 25 voix POUR :

- **approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre l'artiste, le propriétaire du support et la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2021/083 - R&M Aussillon - Aussillon Street Art - Autorisation de signer une convention de partenariat entre la Commune, 3F Occitanie et l'Artiste

M. le Maire propose donc au Conseil municipal d'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération et de l'autoriser à la signer. Cet exposé entendu,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, par 3 voix CONTRE (M. D. PETIT, Mme I. BOUISSET, Mme L. ROUANET) et 25 voix POUR :

- **approuve** les termes de la convention jointe en annexe de la présente délibération ;
- **autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention entre l'artiste, le propriétaire du support et la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à son exécution.

2021/084 - Aide à l'installation d'un système de défense contre les intrusions - Attribution d'aides après commission du 06 octobre 2021

VU l'avis favorable de la Commission d'attribution réunie le 6 octobre 2021 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de verser les subventions ci-après et autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés attributifs individuels :

Dossier n°2021/108 : 600.00 €

Dossier n°2020/109 : 600.00 €

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif – exercice 2021 – Section d'investissement, chapitre 204 – « Subvention d'équipement versée » - article 20422 « Subvention d'équipement aux personnes de droit privé ».

2021/085 - Opération Façades - Attribution de subventions après commission du 11 octobre 2021

VU l'avis favorable émis par des Commission d'attribution réunie le 11 octobre 2021 ;

Sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** de verser les subventions ci-après et **autorise** M. le Maire à signer les arrêtés d'attribution individuels :

AL AUX Nadine	4, rue Blériot	972,00 €
NAVARRO Pierre	18, rue René Amalric	500,00 €
CADENNE Denis	6, rue Lavoisier	507,00 €
	Total	1979,00 €

- **dit** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal - exercice 2021 - Section Investissement - Art. 2042 - "Subventions d'équipement aux personnes de droit privé".

2021/086 - Instruction des autorisations et actes d'urbanisme - Avenant N°7 à la convention entre la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, la Commune de Mazamet et la Commune d'Aussillon

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°7 à la convention initiale pour prolonger sa durée d'un an. Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité, **autorise** M. le Maire à signer l'avenant N°7 à la convention pour prolonger sa durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2022.

2021/087 - Comptes rendus de décisions - Art. L.2122-23 du CGCT

Conformément à l'art L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises (cf : tableau annexé), dans le cadre de la délibération du 19 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir – art. L.2122-22.

Annexe délibération 2021/087

<u>Art. L. 2122-22 §2</u>				
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision	Montant
2021/083	20/07/2021	Evolutions des tarifs communaux	Révision des tarifs à compter du 1er août 2020 (détail dans tableau annexé à la décision)	

<u>Art. L. 2122-22 §3</u>				
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision	Montant
22/07/2021	22/07/2021	Emprunt - Budget Principal - Investissements 2021	Contrat de prêt signer avec le Crédit Agricole Mutuel Nord Midi-Pyrénées - Financement des investissements 2021	150.000 € - Durée 180 mois - Prêt à taux fixe (0.72%)

<u>Art. L. 2122-22 §4</u>					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Entreprises	Objet de la décision	Montant
2021/065	22/06/2021	Mission de suivi et d'animation de "l'Opération Façades"	CITY CONSULTANT - 1, rue Eugène Lérès - 81100 CASTRES	Mission de suivi et d'animation de "l'Opération Façades" - Durée 1 an à compter du 01.04.2021 jusqu'au 31.03.2022	3.360,00 € HT soit 4.032,00 € TTC
2021/067	28/06/2021	Migration des données du logiciel Booky vers le nouveau serveur	Société BODET Software SAS - Bls du Cornier - 49302 CHOLET	Migration des données du logiciel Booky vers le nouveau serveur	250,00 € HT soit 300.00 € TTC

2021/068	28/06/2021	Contrat d'engagement	Association "ZMAM - Ecole du Cirque" - 36, rue St Jacques - 81200 MAZAMET	Médiévales du 3 et 4 Juillet 2021 - Animations artistiques au Village	330,00 € TTC
2021/069	29/06/2021	Contrat d'engagement	Association les Ames Fauves - 11, place Olivier - 31300 TOULOUSE	Décision se substituant à la N°2021/049 Devis complémentaire pour la représentation d'un spectacle "La Ruée" le 18.08.2021	2.345,00 € TTC
2021/070	30.06.2021	Marché de mobilier pour l'Espace de Vie Sociale - Marché 21TF05	Société AB Concept - 7, rue du Razès - 11300 LIMOUX	La mise en place de l'EVS nécessite du mobilier -Prestation de base Prestation suppl. éventuelle	13.570,00 € HT soit 16.284,00 € TTC 7.592,00 € HT soit 9.110,40 € TTC
2021/071	30/06/2021	Fourniture d'un véhicule neuf pour les services techniques - Marché n°21TF03	SUD AUTO Mazamet - RN 112 - La Molière - 81200 MAZAMET	Acquisition d'un véhicule Type Fourgon JUMPER	18.929,60 € HT soit 22.715,52 € TTC
2021/073	01/07/2021	Acquisition de 3 TPE et 3 cartes SIM avec contrat de maintenance	Société AFONE MONETICS - 11, place François Mitterrand - 49055 ANGERS	Contrat de vente de 3 Terminaux de paiement portatif GPRS et 3 cartes SIM et contrat de maintenance Le contrat d'assistance débutera en 2022	Pour 2021 : 1.926,00 € HT soit 2.311,20 € TTC Pour 2022 : 342,00 € HT soit 410,40 € TTC
2021/074	02/07/2021	Travaux d'optimisation de l'ouvrage de dérivation Déversoir d'Orages	Société SAS BOUSQUET BTP - 8, rue de la Métallurgie - 81200 AUSSILLON	Marché pour la réalisation de travaux d'optimisation de l'ouvrage "Déversoir d'orages-Amont"	83.650, € HT soit 100.380,00 € TTC
2021/075	02/07/2021	Réaménagement du quartier Bradford-Condition Publique	Association La Machine - 2, bld Léon Bureau - 44200 NANTES	Réalisation d'une pré-étude dans le cadre du projet de revitalisation du quartier Bradford, pour formaliser une proposition artistique	Montant total : 16.000,00 € HT soit 19.920,00 € TTC
2021/086	26/07/2021	Contrat d'engagement	AQUARIUS PROD - BP 10012 - 81700 Puylaurens	Représentation d'un spectacle IDA y VUELTA, le 26 août 2021 à Aussillon	2.650,00 € TTC
2021/088	17/08/2021	Aménagement du quartier Gare - Mission d'accompagnement d'aide à la décision pour la maîtrise d'ouvrage publique	Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn (CAUE) - 188, rue de Jarlard - 81000 ALBI	Mission d'accompagnement d'une durée de 4 mois à compter de septembre 2021 jusqu'à décembre 2021	Contribution forfaitaire de 2.600,00 € TTC
2021/093	21/09/2021	Réhabilitation du chenil d'Aussillon	Société EIRL Benjamin NEGRE - 17, square Jean Mermoz - 81660 PAYRIN-AUGMONTEL	Mission de maîtrise d'œuvre du marché de travaux de réhabilitation du chenil	21.600,00 € HT soit 25.920,00 € TTC
2021/095	28/09/2021	Contrat d'engagement	Association ZeBaZ'Arts - 42, cours de la Rougearié - 81200 AUSSILLON	Animation d'un atelier créatif sur le thème de Noël le 11/12/2021 - Salle du Devès - dans le cadre de Noël au Village	258,41 € TTC

Art. L. 2122-22 §5					
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Co-contractant	Objet de la décision	Montant
2021/082	20/07/2021	Mise à disposition de la salle du Dojo	Association Montagne Noire Combat Libre - lieu-dit Castagné - La Môle - 81660 PONT DE LARN	Convention pour la mise à disposition du dojo pour y organiser des entraînements pour une durée de 10 mois renouvelables à compter du 1er septembre de chaque année	Gratuit
2021/091	09/09/2021		Association Boxing Club Energie - 5, Impasse de la Petite Bastide - 81200 MAZAMET		

Art. L. 2122-22 §7			
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision
2021/076	05/07/2021	Modification de la Régie de recettes - Tickets des repas de la Cantine Scolaire	Changement de dénomination devient Régie de recettes "Services à la Population Création de 3 sous régies : "Tickets des repas de la cantine scolaire" ; "Cimetière" - "Locations salles communales" Modification des articles 1 et 4 de l'acte constitutif - Suppression de l'article 6
2021/077	05/07/2021	Suppression de la régie de recettes "Concession de terrain et de columbarium dans le cimetière communal"	Suppression de cette régie de recettes à compter du 01/07/2021 -Suppression de l'encaissement prévu pour la gestion de la régie dont le montant était fixé à 1.220 €
2021/078	05/07/2021	Suppression de la régie de recettes "Location des salles communales"	Suppression de cette régie de recettes à compter du 01/07/2021 -Suppression de l'encaissement prévu pour la gestion de la régie dont le montant était fixé à 457,34 €
2021/079	05/07/2021	Modification de la régie de recettes "Services à la population"	Modification de l'article 11 de l'acte constitutif - Montant des encaissements fixé à 7.600 € maximum - Cautionnement imposé au régisseur : 760 €
2021/090	02/09/2021	Régie de recettes - Service à la population	Ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor permettant l'encaissement des recettes dématérialisées.

Art. L. 2122-22 §8				
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision	Montant
2021/080	09/07/2021	Concession de terrain dans le cimetière communal	Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Trentenaire simple - N°2021-1773	440,64 €
2021/087	27/07/2021		Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Cinquantenaire simple - N°2021-1774	552,96 €
2021/092	02/09/2021		Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Trentenaire simple - N°2021-1775	440,64 €
2021/094	23/09/2021		Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Cinquantenaire simple - N°2021-1776	552,96 €
2021/089	24/08/2021	Renouvellement d'une concession dans le cimetière communal	Délivrance d'une concession nouvelle : Type et numéro de la concession : Trentenaire simple - N°1162	440,64 €

Art. L. 2122-22 §10				
N° de la décision	Date de la décision	Titre de la décision	Objet de la décision	
2021/066	24/06/2021	Aliénation de biens mobiliers	Objet cédé : Débroussailleuse STIHL équipée - Prix de la cession : 150 € - Reprise - Acquéreur : Fournials Motoculture - Saix	